



Compte Rendu Conseil municipal du 11 juillet 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 11 juillet 2016 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 23 juin 2016.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

Il présente les premières délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : Plan d'actions

Le Maire présente la délibération : il rappelle l'obligation pour la commune, en tant qu'employeur, de réaliser un document unique recensant les risques professionnels et d'élaborer un plan d'actions visant à éliminer ou minimiser ces risques.

Le document unique, ainsi que le plan d'actions, est présenté aux conseillers municipaux.

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action sont approuvés à l'unanimité.

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales : modification des statuts

Le Maire présente la délibération : il s'agit d'approuver la modification des statuts proposée par le syndicat mixte visant à intégrer des communes situés dans le périmètre de préfiguration du Parc, mais non classés par décret ministériel et à proposer une nouvelle répartition des cotisations entre communes et communautés de communes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME

En l'absence de Madame DARINI, Adjointe déléguée au Sport, Culture, Tourisme, le Maire présente les délibérations relevant de cette commission.

Convention de partenariat avec l'association Fourmiable pour la bibliothèque

Il s'agit de formaliser le partenariat existant entre la bibliothèque municipale et le Fourmiable, et visant à dynamiser l'équipement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention avec l'Office municipal des sports pour l'acquisition d'un minibus

Le Maire rappelle que l'OMS met un véhicule type minibus à disposition des associations sportives, et autres structures en fonction des disponibilités. L'actuel véhicule était mis à disposition par une société privée et le contrat arrive à son terme fin août 2016. L'OMS a décidé d'acheter un minibus et a présenté un dossier de demande de subvention à la commune.

Il est proposé de verser une aide financière de 4000 € pour l'acquisition du minibus. En contrepartie, l'OMS s'engage à mettre le véhicule à disposition de la commune, notamment pour la mise en œuvre de navettes proposées le jeudi matin durant la saison estivale, et ce à titre gratuit pendant 5 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Partenariat avec l'UNICEF : reversement des bénéfices liés à l' « Après-midi de l'eau »

Le Maire rappelle que la commune a renouvelé son engagement dans la démarche « Ville amie des enfants ». A ce titre, il a été proposé de participer à la Nuit de l'eau, opération initiée par l'UNICEF au niveau national, déclinée en une après midi de l'eau, le 8 juillet dernier, à la piscine de Veynes.

Il est proposé de reverser les recettes encaissées à la piscine à l'occasion de cette manifestation, soit 153,00 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Tarif de droits de place pour l'activité trampoline au plan d'eau

Le Maire rappelle que des activités privées sont proposées sur le site du plan d'eau durant la saison estivale. La commune a été destinataire d'une demande visant à l'installation de structures de type trampolines. Il est proposé d'accepter l'installation de cette nouvelle offre et d'arrêter le droit de place correspondant à 250,00 € par mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Bibliothèque : modification des horaires

Le Maire informe les conseillers de la nécessité de modifier les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque municipale, et ce afin de tenir compte des droits à congés du personnel, des disponibilités des bénévoles et des besoins des usagers.

IL propose donc les horaires d'ouverture suivants : mercredi, jeudi et samedi de 9h à 11h30 et vendredi de 16h à 18h30.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Maire donne la parole à Marc VENTRE, Adjoint en charge du développement économique.

Instauration d'un dispositif d'aide à l'installation des commerces

Marc VENTRE propose d'instaurer une aide à l'installation ou la reprise de commerces. Il s'agirait d'aider au paiement des loyers, sur 3 années maximum, à hauteur de 20, 15 et 10 %. L'aide serait plafonnée à 1000 € par an et par titulaire et 3000 € par an, pour l'ensemble des aides versées. Il est proposé un projet de convention à passer avec le commerçant demandeur.

La délibération est adoptée à la majorité.– VOTE CONTRE : MC Mouraret et F Gatounes.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Le Maire donne la parole à Madame Jacqueline MARCELLIN, Adjointe déléguée aux affaires scolaires et sociales.

Aide du département à la pratique sportive dans les écoles : détermination du coût

Jacqueline MARCELLIN rappelle la convention passée avec le Département permettant à ce dernier d'attribuer une aide financière pour la pratique sportive dans les écoles primaires. En application de cette convention, il convient de déterminer, par délibération, le coût de la pratique sportive pour l'année scolaire écoulée, et en l'occurrence de la natation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aide du Département pour les voyages scolaires : détermination du coût

Jacqueline MARCELLIN rappelle la convention passée avec le Département afin que ce dernier participe aux voyages scolaires organisés dans les écoles primaires. En application de cette convention, il convient d'arrêter, par délibération, le coût de ces voyages. Pour l'année scolaire 2015/2016, le coût des voyages effectués dans les écoles se porte à 20 405,05 €. Il convient de demander une aide au département, en application des critères établis par délibération de ce dernier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

Le Maire donne la parole à Madame Bernadette SAUDEMONT, Adjointe à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'environnement.

Attribution du marché d'aménagement du Boulevard Gambetta

Bernadette SAUDEMONT rappelle le projet d'aménagement du Boulevard Gambetta. Une consultation a été lancée et il est proposé d'attribuer le marché de travaux, composé de 3 lots, suite à l'avis de la commission des marchés du 6 juillet dernier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention d'occupation du domaine public avec le Département pour la création de plateaux traversants sur la RD 48

Bernadette SAUDEMONT rappelle les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'avenue Picasso (RD 48) en 2015 et informe les conseillers de la nécessité de passer une convention avec le Département pour autoriser l'installation de 3 plateaux traversants sur cette avenue. La convention est présentée au Conseil municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION

En l'absence de Monsieur Jean-Paul ARTIGUES, Adjoint en charge des Finances, le Maire présente les décisions modificatives.

Décision modificative n°2 – Budget de la commune

René MOREAU présente la décision modificative n°2, qui ne porte que sur la section d'investissement.

La décision modificative est approuvée à la majorité – VOTE CONTRE : F Toiron, C Marseille, M Gaignaire, MC Mouraret et F Gatounes.

Décision modificative n°2 – Budget du réseau de chaleur

René MOREAU présente la décision modificative : il s'agit de constater la baisse de la subvention de la région pour les travaux de réalisation du réseau de chaleur (non prise en compte de certains dépenses justifiées).

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.